

Décision portant délégation de signature en matière d'ordonnancement au titre du portail SNCF de la directrice générale de l'ARS Bretagne

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination pour la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret en date du 30 juillet 2025 portant nomination de Madame Véronique SOLERE, en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu la note d'organisation de l'ARS Bretagne en vigueur à la date de prise d'effet du présent acte ;

Vu la note de service à la date de prise d'effet du présent acte relative à la politique de déplacement et de remboursement des frais de déplacement ;

DECIDE :

Article 1 : Fonction d'ordonnateur au titre du portail SNCF

Délégation de signature en matière d'ordonnancement est donnée aux personnes citées ci-dessous, pour l'achat de billets de train sur le portail SNCF pour les agents dépendant de leur périmètre d'activité :

Madame RENAUD Virginie, Assistante COMEX à la Direction Générale

Madame MICHEL Karine, Assistante COMEX pour la Direction de cabinet et la Direction de la Santé publique,

Madame KOUSSA Anne, Assistante COMEX pour la Direction hospitalisation, autonomie et performance ainsi que la Direction Stratégie Régionale en Santé

Madame JAILLIARD Géraldine, Assistante à la Direction adjointe hospitalisation à partir du 1^{er} septembre 2025

Madame MEIGNE Margot, Assistante à la Direction adjointe autonomie

Madame CARUSO Virginie, Assistante à la Direction adjointe financement et performance du système de santé

Madame RACAPE Myriam, Assistante de la commission COUTY
Madame PETIT Katia, Assistante à la direction adjointe qualité et pilotage
Madame FEVRIER Christelle, Assistante à la direction adjointe Soins de proximité et formations en santé
Monsieur JAUNET Jean-Marc, Assistant de la direction adjointe de la prévention et de la promotion de la santé
Madame COCHET Laurence, Gestionnaire à la direction adjointe Santé environnement
Madame LE BRAS Morgane, Assistante de la direction des ressources
Madame PEREIRA Isabelle, Assistante de la délégation départementale des Côtes-d'Armor
Madame CLAUDEL-ROBIN Florence, Assistante de la délégation départementale du Finistère
Madame NEVEU Dorothee, Assistante de la délégation départementale d'Ille et vilaine
Madame DOUARAN Laurence, Assistante de la délégation départementale du Morbihan

En cas d'absence, délégation de signature en matière d'ordonnancement est donnée dans les mêmes termes à l'assistante d'un autre département de la délégation, d'une autre direction adjointe de la même direction métier ou, à défaut à l'assistante COMEX de la direction concernée. Les suppléants sont listés ci-dessous ainsi que leur périmètre d'activité :

Madame Myriam MONCHOIX, gestionnaire de dossiers santé de la délégation départementale des Côtes-d'Armor
Madame Muriel LUCAS, Assistante à la délégation départementale du Finistère
Madame Delphine DEBÊQUE LE MARTRET, Assistante à la délégation départementale du Finistère
Madame Céline GRACIN, Assistante santé-environnement pour la délégation départementale d'Ille et vilaine
Monsieur Sylvain BERHAULT, Assistant santé environnement pour la délégation départementale du Morbihan
Madame CERNESSON Céline, Assistante à la direction adjointe qualité et pilotage à partir du 1^{er} septembre 2025
Madame Sandrine BOULAIS, gestionnaire de dossier pour la direction adjointe Soins de proximité et formations en santé
Madame Candice ADOUANE, gestionnaire RH pour la Direction des ressources et pour l'administration du portail.

Article 2: Habilitation portail SNCF

La Directrice Générale délègue, à titre permanent, le titre d'administrateur opérationnel sur le portail SNCF aux personnes suivantes :

Madame LE BRAS Morgane, Assistante de la direction des ressources
Madame Candice ADOUANE, gestionnaire RH pour la Direction des ressources et pour l'administration du portail.

Est exclue de cette présente délégation, la possibilité d'autoriser l'accès au portail Entreprises aux collaborateurs et l'achat des abonnements.

Cette habilitation permet :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- La création de comptes « collaborateur »
- La gestion des comptes « collaborateur »
- Les achats des billets de train concernant les unités de travail décrites à l'article 1.

Article 3 : Date d'effet

La présente délégation prend effet à compter du 25 août 2025. Elle perd ses effets de plein droit en cas de départ ou de changement de fonction du délégant.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'ARS Bretagne.

Fait à Rennes, le 25 août 2025

La Directrice Générale,

Véronique SOLERE